

CALENDRIER DES PROCHAINES OPERATIONS

OBJET	TEXTE AU B.O.	LIEU OU DOIVENT ETRE RETIRES LES IMPRIMES	DATES LIMITES D'ENVOI DU DOSSIER (le cachet de la poste faisant foi)
<p>Liste d'aptitude à l'intégration dans le corps des professeurs des écoles - rentrée scolaire 2019.</p> <p>Peuvent candidater les instituteurs en fonction justifiant de 5 années de services effectifs au 01.09.2019.</p>	<p>Décret n° 90.680 du 1er août 1990 modifié, relatif au statut particulier des professeurs des écoles.</p> <p>NOR : MENP0500203N – BOEN n° 7 du 17 février 2005</p> <p>Note de service ministérielle n° 2005-023 du 3 février 2005 relative au recrutement des professeurs des écoles au 1^{er} septembre 2005 par inscription sur des listes d'aptitude.</p>	<p>Le serveur SIAP permettant habituellement aux instituteurs de s'inscrire sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des professeurs des écoles n'étant pas en service actuellement, l'acte de candidature pour cette liste d'aptitude s'effectuera <u>uniquement</u> par <u>demande manuscrite.</u></p>	<p>Les instituteurs adresseront leur courrier de candidature daté, signé, accompagné le cas échéant des diplômes universitaires ou professionnels <u>directement à la DRHM (bureau 273) pour le mardi 30 avril 2019.</u></p>